

AVIS PUBLIC

À TOUTES PERSONNES INTÉRESSÉES DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE :

QUE le conseil municipal statuera sur les demandes de dérogations mineures décrites ci-dessous, lors de la séance ordinaire du 3 octobre 2023 à compter de 19 h à l'hôtel de ville, situé au 2199, boulevard Sainte-Sophie à Sainte-Sophie.

Emplacements et nature des demandes :

- **746, rue des Cèdres, zone « CH-204 » (6876-02-0923)**

Pour l'implantation du bâtiment principal à une distance de 7,5 mètres de la ligne avant, alors que la réglementation prescrit une marge de recul avant minimale de 10 mètres;

Pour l'implantation du bâtiment principal à une distance de 1,7 mètre de la ligne latérale gauche alors que la réglementation prescrit une marge de recul latérale minimale de 3 mètres;

Pour l'empiètement d'un escalier ouvert dans la marge de recul avant de 3,2 mètres alors que la réglementation prescrit un empiètement maximal de 2 mètres;

- **153, rue du Bourgogne, zone « RU-613 » (6780-81-4367)**

Pour la construction d'un bâtiment accessoire projeté (garage détaché avec abri d'auto attenant) en cour avant secondaire, d'une largeur qui excède le mur avant du bâtiment principal de 0,9 mètre, alors que la réglementation prescrit que la largeur maximale d'un bâtiment accessoire (garage détaché avec abri d'auto attenant) n'excède pas la largeur du mur avant du bâtiment principal, lorsqu'il est implanté dans la cour avant secondaire.

Le tout conformément au Règlement numéro 1365-2022, intitulé « Dérogations mineures ».

Toute personne intéressée peut se faire entendre par écrit au conseil municipal relativement à ces demandes au plus tard le jour de la séance, jusqu'à 14 h :

– [Formulaire](#)

ou

– Conseil municipal
2199, boulevard Sainte-Sophie
Sainte-Sophie (Québec) J5J 1A1

DONNÉ À SAINTE-SOPHIE, ce 13 septembre 2023.



France Charlebois, OMA
Directrice du greffe et greffière-trésorière adjointe

Certificat de publication (article 420 CM)

Tel que prévu au règlement n° 1254-2018 adopté le 11 décembre 2018, je soussignée, France Charlebois, directrice du greffe et greffière-trésorière adjointe, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public sur le site Internet de la Municipalité www.stesophie.ca et sur le babillard situé à l'entrée de l'hôtel de ville le 13 septembre 2023.

DONNÉ À SAINTE-SOPHIE, ce 13 septembre 2023.



France Charlebois, OMA
Directrice du greffe et greffière-trésorière adjointe